



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0481

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Convention de subvention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0481**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Convention de subvention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association Pignon sur rue est une fédération d'associations de promotion du vélo et des circulations douces regroupées au sein de la Maison du vélo et des modes doux.

Le conseil de Communauté a approuvé deux premières conventions cadres avec l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes de déplacement doux :

- par délibération n° 2005-2408 en date du 17 janvier 2005, une convention triennale au titre des exercices 2005, 2006 et 2007,
- par délibération n° 2007-4559 en date du 18 décembre 2007, une convention au titre de l'exercice 2008 qui arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Le bilan des actions menées au terme de ces quatre années de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Communauté urbaine fait apparaître :

- l'ouverture en 2005 de la Maison du vélo avec plus de 1 500 adhérents à ce jour,
- la création d'un centre de documentation entièrement dédiée au vélo et aux modes doux avec plus de 3 000 notices, récompensé par le Trophée du vélo 2008 qui a été décerné le 26 novembre par le comité national de promotion du vélo à l'association Pignon sur rue pour ce centre de documentation unique en France,
- la création d'un atelier de conseil et formation en mécanique de cycles avec près de 1 200 adhérents,
- des dizaines d'actions de sensibilisation au travers d'animations, expositions dédiées aux modes doux, organisations ou participations à des événements tels que la fête annuelle du vélo, la semaine de la mobilité et, en 2007, le challenge inter-entreprises,
- 80 débutants formés à la pratique du vélo,
- plus de 200 participants aux balades pédagogiques,
- le montage et le suivi de plus de 30 plans de déplacement domicile école (PDDE),
- la création et le suivi de plus de 70 lignes régulières de pédibus,
- des animations régulières dans les écoles et collèges,
- la mise en place d'un site internet visité plusieurs centaines de fois par jour,
- la création d'une revue trimestrielle du vélo et des modes doux diffusée à 500 exemplaires,
- un rayonnement au-delà des limites de l'agglomération.

Au vu des résultats, il est proposé de poursuivre ce partenariat au-delà de 2008 sous la forme d'une nouvelle convention cadre pluriannuelle d'une durée de 3 ans, soit pour les exercices 2009 à 2011.

Pour cette période, le concours financier de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par le versement d'une subvention permettant l'exercice des activités de promotion des modes doux de déplacement.

Le soutien de la Communauté urbaine porte notamment sur un programme d'actions dont les orientations générales sont prévues dans la convention cadre et le programme annuel décrit dans l'annexe n° 1 de cette convention qui mentionne, notamment, pour l'année 2009 :

- l'atelier de réparation de vélos du Recycleur : les adhérents apprennent à réparer et à entretenir eux-mêmes leurs vélos,
- la lutte contre le vol : avec marquage des vélos au local de l'association et lors d'événements,
- le centre de documentation,
- le conseil en mobilité auprès :

- . des écoles avec des actions-informations sur la pertinence des modes de déplacement non motorisés sur les trajets domicile-école. Ce volet est élaboré en collaboration avec la direction prospective et stratégie d'agglomération de la Communauté urbaine. Cela peut concerner l'ensemble des communes de la Communauté urbaine. Il se traduit par la mise en place de pédibus et de vélo-bus (aller à l'école à pied ou à vélo par groupes accompagnés),

- . des particuliers avec la mise en place de formations à la conduite urbaine à vélo, en liaison notamment avec Velo'v et un service personnalisé de création d'itinéraires, d'information et de documentation au sein de la Maison du vélo et des modes doux ;

- l'animation pour la promotion du vélo et des modes doux :

- . par la mise en place d'expositions permanentes et temporaires, l'organisation de conférences,
- . l'organisation ou la participation à des événements-animations type *au travail à vélo*,
- . la promotion des modes doux sera faite au regard des données de l'agglomération lyonnaise.

L'association Pignon sur rue occupe pour son siège et l'exercice de ces activités un local dont la Communauté urbaine est locataire, situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er. Il est mis à disposition de l'association dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec la Communauté urbaine qui figure en annexe n° 2 de la convention cadre.

Les dépenses et recettes annuelles sur la période 2009 à 2011, pour la Communauté urbaine, sont réparties comme suit :

Libellé	Dépenses année courante (en €)	Recettes année courante (en €)
subvention annuelle aux actions	99 800	
indemnité d'occupation du local		34 800
Maison du vélo		
charges estimées du local		5 000
total	99 800	39 800

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue qui fixe les conditions du soutien aux actions d'intérêt général menées par l'association pour la promotion des modes doux et se traduit par :

a) - la mise à disposition sous la forme d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux à l'association d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er,

b) - le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 99 800 € nets de taxes 2009, 2010 et 2011.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention pluriannuelle 2009-2011.

3° - Les dépenses correspondantes, d'un montant de 99 800 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 657 480 - fonction 822.

4° - Les recettes correspondantes, d'un montant de 39 800 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 708 780 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.